



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-167

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2022

Sommaire

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / Direction de la coordination interministérielle

R02-2022-05-30-00003 - Arrêté n°2022/3117/037 modifiant la composition de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés dans les services de Gendarmerie nationale en Ile de France et en outre-mer (4 pages)

Page 3

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt

R02-2022-05-30-00003

Arrêté n°2022/3117/037 modifiant la
composition de la commission d'avancement
des personnels à statut ouvrier du ministère des
armées affectés dans les services de
Gendarmerie nationale en Ile de France et en
outre-mer



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA
PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Sous-direction des personnels

Service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés

ARRÊTÉ n° 2022/3117/037

**modifiant la composition de la commission d'avancement des personnels
à statut ouvrier du ministère des armées affectés dans les services de
Gendarmerie nationale
en Ile de France et en outre-mer**

Le Préfet de police,

- Vu la loi n°2009- 971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale, notamment le titre II ;
- Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- Vu l'arrêté du 28 juin 2018 relatif aux commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale ;
- Vu l'arrêté DRH / SDP / SGPATS / BPATGN N°2021-479 du 14 juin 2021 modifiant la composition de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale de la région de gendarmerie zonale de Paris;
- Vu l'arrêté n°2022-00327 du 11 avril 2022 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines de la préfecture de police.
- Vu la circulaire n° 0001D18023026 ARM/SGA/DRH-MD du 18 juillet 2018 relative aux modalités d'organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 au ministère des armées ;
- Vu l'instruction n° 311293 ARM/SGA/DRH-MD du 3 août 2017 relative aux conditions d'avancement des ouvriers de l'État du ministère des armées ;

Vu les résultats des élections professionnelles pour la désignation des représentants du personnel à la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale pour la zone de défense et de sécurité de Paris à la date du 6 décembre 2018 ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines de la Préfecture de police ;

Arrête

Article 1

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés dans les services de la gendarmerie nationale en Île-de-France :

Quatre représentants titulaires :

Le général de corps d'armée **Xavier DUCEPT**, commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Madame **Myriam LEHEILLEIX**, adjointe à la sous-directrice des personnels de la direction des ressources humaines de la préfecture de police de Paris ;

Le colonel **Frédéric BASTIDE**, officier adjoint au directeur de l'appui opérationnel de la région de la région de gendarmerie d'Île-de-France, chargé des Ressources Humaines ;

Le lieutenant-colonel **Olivier SAGE**, chef du bureau du personnel du commandement de la gendarmerie d'outre-mer.

Quatre représentants suppléants :

Le général de division **Jacques PLAYS**, commandant en second de la région de gendarmerie d'Île-de-France, commandant en second de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Madame **Laïla FELLAK**, cheffe du bureau des personnels techniques, scientifiques et spécialisés de la préfecture de police de Paris ;

Le colonel **Charles DUDOGNON**, commandant en second du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ;

La capitaine **Caroline PETRACCA**, adjointe au chef du bureau du personnel du commandement de la gendarmerie d'outre-mer.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés dans les services de la gendarmerie nationale en Ile-de-France :

Représentants titulaires

M. Eric LOISEAUX
(SNPC-FO Gendarmerie)

M. Jonathan SIN MARCU
(SNPC-FO Gendarmerie)

M. Christian MULIER
(SNPC-FO Gendarmerie)

M. Eric HEDIN
(SNPC-FO Gendarmerie)

Représentants suppléants

M. Jean-Claude DELAMOUR
(SNPC-FO Gendarmerie)

M. Michel DO ROSARIO
(SNPC-FO Gendarmerie)

M. Yoann SEURRE
(SNPC-FO Gendarmerie)

M. Laurent CHARLIER
(SNPC-FO Gendarmerie)

Article 3

L'arrêté DRH/SDP/SGPATS/BPATGN N°2021-479 du 14 juin 2021 susvisé est abrogé.

Article 4

Le préfet, secrétaire général pour l'administration et la directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, de la préfecture de la Guadeloupe, de la préfecture de la Guyane, de la préfecture de la Martinique et de la préfecture de La Réunion.

Paris, le 30 mai 2022

Pour le Préfet de police,
Directrice des ressources humaines


Juliette TRIGNAT

Direction des ressources humaines

TAMÉRIE au 10/10